

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1999)
Heft: 4

Artikel: Concilier écologie et économie
Autor: Perrin, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE ENERGETIQUE INTERNATIONALE

Concilier écologie et économie

La politique énergétique internationale se développe à la confluence de deux courants qui peuvent paraître a priori contradictoires.



Bernard Perrin
Chef du Service Affaires internationales, OFEN

Implications environnementales

La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques couvre une partie importante des implications environnementales relevant du domaine de l'énergie. Le Protocole de Kyoto, qui la renforce, a assigné aux pays industrialisés et d'Europe de l'Est des objectifs légalement contraignants de limitation ou réduction des émissions de gaz à effet de serre (1). Les négociations actuelles touchent aux mécanismes qui permettent de faire des réductions au-delà de ses frontières.

L'Organisation pour le commerce et le développement économique (OCDE), organisme essentiellement dédié à l'économie, se préoccupe aussi d'environnement. En effet, partant de la conclusion que l'action en faveur du développement durable doit constituer une priorité essentielle des pays de l'OCDE, la réunion ministérielle de 1998 avait encouragé l'approfondissement de la stratégie

de l'OCDE par la mise en oeuvre d'un programme de trois ans. L'OCDE aborde les questions d'énergie dans deux agences, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN). Ces deux agences, en collaboration avec les autres directions de l'OCDE, sont appelées notamment à étudier les modes de consommation et de production durables ainsi qu'à définir des indicateurs de durabilité dans le domaine de l'énergie.

Tendances

Avant que des négociations internationales s'engagent, processus lent et compliqué, il faut que les nouveaux sujets germent déjà dans les différents terreaux nationaux. Ainsi, certaines politiques nationales présentent aussi des implications environnementales, comme l'idée d'une réforme écologique de l'imposition fiscale qui devrait taxer l'énergie et partiellement soulager le travail. Celle-ci commence à faire son chemin dans certains pays européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les différents modèles de taxe sur l'énergie discutés au Parlement suisse vont dans la même direction.

Implications économiques

L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz mènera à une diminution des prix sous l'effet d'une concurrence accrue, mais aussi à une plus grande efficacité à la production et, dans une moindre mesure, à la distribution: le résultat des éco-

nomies globales d'énergie rejoindra ainsi les préoccupations écologiques. Le marché du pétrole est complètement ouvert à la libre concurrence depuis longtemps.

En Europe

On retrouve les aspects écologiques et économiques dans des accords spécifiques tels que la Charte européenne de l'énergie et la Convention alpine.

Charte européenne: lente mise en place

Le Traité de la Charte européenne de l'énergie, en vigueur depuis avril 1998, veut accélérer le développement économique à l'Est et améliorer la sécurité de l'approvisionnement à l'Ouest, en créant de meilleures conditions d'investissements dans le domaine de l'énergie. Mais les flux d'investissements et de produits énergétiques (gaz

et pétrole) ne pourront s'établir à grande échelle que lorsque la Russie aura ratifié le traité.

Le Protocole Energie de la Convention alpine

La Suisse a ratifié la Convention alpine le 28 janvier 1999 et elle en assume la présidence jusqu'en 2000. Elle a signé six protocoles d'application (aménagement du territoire et développement durable, agriculture de montagne, protection de la nature et entretien des paysages, forêts de montagne, tourisme et protection des sols). Le protocole sur les transports est en négociation au niveau international et le protocole énergie doit être considéré sur le plan national. Lors des négociations, la délégation suisse avait demandé de renforcer la promotion des énergies renouvelables et particulièrement de l'utilisation du bois et de la force hydraulique.

Nom	Abrév. F	Abrév. E	Cadre
Agence Internationale de l'Energie	AIE	IEA	OCDE
Agence pour l'Energie Nucléaire	AEN	NEA	OCDE
Agence Internationale de l'Energie Atomique	AIEA	IAEA	ONU
Commission Economique pour l'Europe Comité de l'énergie durable	CEE	ECE	ONU / Europe
Commission du Développement Durable	CDD	CSD	ONU

Principales réunions liées à un accord international impliquant l'énergie:

- Conférence de la Charte Européenne de l'Energie
- Conférence des Parties à la Convention cadre sur les changements climatiques
- Conférence alpine.

AIE

L'AIE, organe autonome au sein de l'OCDE, a fêté, au mois

de mai, ses 25 ans d'existence. Elle fut créée en 1974 par les pays industrialisés en réponse au premier choc pétrolier, dans le but de garantir la sécurité de l'approvisionnement. Par la suite, d'autres tâches se sont ajoutées comme les impacts des changements climatiques, ainsi que la collaboration internationale dans la politique et la recherche énergétique. Depuis peu, l'AIE s'occupe de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité.

(1) Engagement des pays pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012, par rapport à 1990: UE, Suisse: -8%, Europe de l'Est: -8 à -5%; USA: -7%, Canada, Japon: -6%, Russie, Ukraine, Nouvelle-Zélande: stabilisation, Australie: +8% au maximum.